



Français du monde

La santé mondiale, sujet de géopolitique

www.francais-du-monde.org

La mondialisation produit depuis longtemps des effets que nous, Français à l'étranger, connaissons bien : l'augmentation vertigineuse du tourisme et des migrations mais aussi le creusement des inégalités de développement et l'exploitation intensive des ressources naturelles. Les impacts sur la santé des peuples en sont multiples. Les progrès d'accès aux médicaments, à la vaccination, sont réels. Même le paludisme régresse. Toutefois, dans ce domaine aussi, les défis sont nombreux. Les menaces liées aux épidémies, aux catastrophes naturelles, au changement climatique, ne connaissent pas de frontières et appellent des réponses adaptées à chaque contexte.

Peut-on accepter que les travailleurs de l'industrie textile meurent dans l'effondrement de l'usine dans laquelle ils ne voulaient plus aller travailler ou empoisonnés par de l'eau impropre à la consommation sur leur lieu de travail ?

Pourquoi, encore en 2013, l'espérance de vie peut-elle varier de plusieurs décennies selon que l'on naît à Luanda ou à Sydney ? Comment garantir la sécurité alimentaire dans le système agroalimentaire globalisé que nous connaissons dans les pays développés, dans les pays en guerre et dans les pays pauvres ? Que faire face à l'émergence et à la rapidité de transmission des maladies infectieuses ? Toutes ces questions liées à l'accès des populations à la santé que nous posons dans le présent numéro de "Français du monde" sont d'actualité... et il y en aurait tant d'autres à aborder.

Si la philanthropie ne peut suffire à convaincre les grandes puissances de se saisir de la question de la santé mondiale, l'actualité met en avant ses enjeux sous-jacents, notamment économiques, et nous impose de l'ériger en priorité sur les agendas internationaux.

Monique Cerisier ben Guiga

L'expatriation en famille : les bonnes questions à se poser

Une expatriation est toujours un grand bouleversement pour le couple ou pour la famille. Le conjoint accompagnateur est d'ailleurs souvent un élément clé pour la réussite de ce séjour à l'étranger. Sa protection sociale, comme celle des enfants qui peuvent être parties prenantes de l'aventure, ne s'improvise pas.

Pour le conjoint, qui souvent devra cesser son activité en France, des questions importantes se posent et il convient de les étudier en amont du départ.

Dans le cas d'une cessation d'activité, comment ne pas perdre trop de trimestres pour sa retraite ? En l'absence de revenu, comment bénéficier d'une couverture sociale satisfaisante ? Comment envisager le retour en France ? La Caisse des Français de l'Étranger, qui est l'organisme de Sécurité sociale spécialement dédié aux Français expatriés, peut apporter des réponses en la matière.

En effet, en adhérant à la Caisse des Français de l'Étranger, l'expatrié ouvre droit au remboursement des frais de santé pour ses ayants droit. Le conjoint de l'assuré, s'il est à sa charge et qu'il ne dispose ni de ressources personnelles, ni de ressources professionnelles peut ainsi être pris en charge sur la couverture sociale de l'adhérent sans surcoût. Les enfants à la charge de l'assuré sont également couverts jusqu'à la veille du 20ème anniversaire sous réserve qu'ils soient scolarisés. La CFE est une Caisse de Sécurité sociale qui a été spécialement créée pour répondre aux besoins des Français expatriés. L'assuré comme le conjoint accompagnateur et/ou les enfants bénéficient ainsi des mêmes prestations qu'au régime général français.

Régie par le code de la Sécurité sociale, la CFE rembourse selon les taux et tarifs français de Sécurité sociale. Dans certains pays, cela peut s'avérer insuffisant (c'est le cas des États-Unis notamment où le coût des soins est beaucoup plus élevé qu'en France). Il est dans ce cas indispensable de souscrire une assu-

rance complémentaire permettant de couvrir l'ensemble des frais de santé.

En adhérant à la CFE, l'assuré ouvre droit au remboursement pour ses ayants droit.

Point important également, si le conjoint ou la famille reste en France pendant un temps (au début de l'expatriation par exemple), pour les frais de santé, c'est la CFE qui se charge du remboursement des soins. Une fois dans le pays d'expatriation, rien ne change : c'est toujours



l'assuré qui cotise à la CFE, et les ayants droit pourront continuer de bénéficier des prestations sans surcoût. De même pendant les séjours temporaires en France, notamment lors de vacances, la CFE prend en charge les soins dispensés à hauteur des tarifs et taux pratiqués par la Sécurité sociale française.

Pour les conjoints qui ont dû renoncer à leur emploi en France pour suivre l'expatrié(e), ils ont la possibilité de cotiser à l'assurance volontaire retraite par le biais de la CFE. Cela permet de se conserver des droits personnels à une retraite complète de la Sécurité sociale (retraite de base). La CFE reverse ensuite les cotisations perçues auprès de la Caisse nationale d'assurance

vieillesse qui alimente ainsi le compte personnel du conjoint accompagnateur.

Grâce à la coordination de la Caisse des Français de l'Étranger avec le régime général français, au moment du retour en France, l'assuré et les ayants droit pourront réintégrer la Sécurité sociale française sans délai.

Avant le départ, une dernière visite chez votre médecin pourra donner les grandes orientations de l'année pour toute la famille, prescrire éventuellement des médicaments pour plusieurs mois et faire une dernière vérification des vaccins. Il est possible que certains vaccins soient recommandés spécifiquement pour votre futur pays d'accueil. Dans ce cas, si vous avez déjà fait les démarches pour adhérer à la Caisse des Français de l'Étranger, sachez que la CFE prend en charge les vaccinations liées au départ en expatriation (sur prescription médicale et présentation des factures acquittées).

Si possible avant de partir, pensez également à faire vérifier les dents et les yeux de toute la famille.

À l'étranger la CFE pourra prendre le relais et vous remboursera sur la base des taux et tarifs français de Sécurité sociale. Selon vos besoins ou ceux de vos enfants (lunettes, soins d'orthodontie...), une mutuelle ou complémentaire santé pourra vous permettre une prise en charge plus complète et couvrir partiellement ou totalement vos dépenses en la matière.

Plus d'information : www.cfe.fr

Réforme de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Sommaire

Actualité p. 3

Réforme de l'AFE

Dossier p. 4

De la mode à bon marché, mais à quel prix ?
 Mondialisation, sécurité alimentaire et alter-alimentation
 Éliminer les inégalités en matière de santé : un défi toujours d'actualité

Pratique p. 7

L'inscription consulaire 2014, année électorale
 Partenariats
 Brèves

Culture p. 11

Entretien p. 12

avec le Professeur Bricaire

Vie associative p. 14

Barcelone, Costa-Rica, Douala, Hessen, Québec, Madrid, Vienne
 Assemblée générale 2013

Français du monde

Magazine gratuit de Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi 75015 Paris - France

tél : +33 1 43 06 84 45

www.francais-du-monde.org - contact@adfe.org

www.facebook.com/francaisdumonde

Directrice de la publication :

Monique Cerisier ben Guiga

Rédaction en chef :

Mélina Frangiadakis

Comité de rédaction :

Laurence Deglane, Nicole Galeazzi,

Gérard Martin

PAO, Prépresse :

Laurence Deglane, Isabelle Chardonnet

Réalisation et impression : Bordessoules

42 av. de Rochefort 17413 St Jean d'Angély Cedex

ISSN 0247-607X



Pierre-Yves Le Borgn', député des Français de l'étranger (circonscription Allemagne, Europe centrale et orientale), ancien Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), nous présente les changements induits par la loi relative à la représentation des Français établis hors de France.

Une réforme de la représentation politique des Français vivant à l'étranger a été adoptée par le

Parlement fin juin. Que va-t-elle changer pour nos compatriotes ?

Après des mois de navette parlementaire entre le Sénat et l'Assemblée nationale, la loi sur la Réforme de la représentation des Français établis hors de France est définitivement adoptée par les deux chambres et validée par le Conseil constitutionnel. Cette réforme est importante pour nos compatriotes et va améliorer leur représentation notamment en instituant des conseils consulaires. Les 444 élus de ces conseils auront à représenter un territoire (dont ils seront issus) beaucoup moins vaste que les circonscriptions des 155 conseillers actuels. Cette proximité de l'élu par rapport à ses électeurs ne peut qu'être bénéfique. **Les 444 conseillers éliront en leur sein 90 conseillers qui siègeront à l'Assemblée des Français de l'étranger.**

Le nombre plus élevé de conseillers ainsi que la limitation à trois mandats consécutifs va permettre un renouvellement des représentants mais également une participation active de plus de Français de l'étranger à la "chose publique". En ce sens, c'est une réelle avancée démocratique !

Le nombre des circonscriptions à l'AFE a fait l'objet de nombreuses questions et j'ai été de ceux à se battre pour que ce nombre ne soit pas limité au nombre de continents. Avec 15 circonscriptions finales, nous sommes arrivés à un compromis acceptable.

L'avancée démocratique se retrouve également dans l'élection des sénateurs des Français de l'étranger. Jusqu'aux dernières élections sénatoriales, ces représentants étaient élus par 155 grands électeurs. Après la réforme, ce nombre dépasse les 500, renforçant ainsi leur légitimité.

Quand les Français de l'étranger vont-ils élire leurs conseillers consulaires et que leur diriez-vous pour les encourager à aller voter ?

Les Français de l'étranger éliront leurs 444 conseillers en mai 2014. Cela peut paraître lointain mais cette échéance va venir vite. Cette élection n'a jamais suscité un très grand intérêt du côté des électeurs, chose que je déplore. Le taux de participation a souvent été faible, voire très faible. En 2009, les électeurs d'Amérique et d'Afrique n'étaient que 20% à s'être déplacés. Pour l'autre zone (Asie/Océanie et Europe), le taux de participation en 2006 n'avait été que de 14%.

Nous avons un an pour mieux faire connaître cette Assemblée car ce manque de participation est certainement dû, en partie, à une mauvaise connaissance de cette institution.

Dans la campagne qui va et doit s'engager rapidement, je ferai savoir aux Français que les élus peuvent changer une institution, mais qu'au final, **ce sont les électeurs qui ont le pouvoir de faire évoluer la société en allant voter.** Ils l'ont déjà montré en donnant une majorité à notre Président de la République ; il faut donc continuer sur la lancée, et surtout accorder sa confiance à notre Gouvernement. Je sais que les Français voudraient voir une amélioration de leur situation rapidement. L'équipe de Jean-Marc Ayrault s'y emploie. Il faut juste un peu de temps pour que les résultats des réformes engagées depuis un an soient visibles.

Je souhaite citer ce que tous nos compatriotes de France métropolitaine et d'Outre-Mer peuvent lire sur leur carte électorale : "voter est un droit, c'est aussi un devoir civique".

Propos recueillis par Mélina Frangiadakis

De la mode à bon marché, mais à quel prix ?

Tanzina et Bonma, deux jeunes soeurs bangladaises de 18 et 20 ans, sont revenues hier plus tôt que d'habitude du travail. Les tremblements occasionnés par les énormes générateurs d'électricité situés au 8^{ème} et dernier étage, juste au-dessus de la pièce où elles travaillent, ont tellement fait trembler cet immeuble vétuste que des fissures sont apparues dans les murs, forçant les autorités à évacuer tous les occupants.



© Fotolia

Elles sont employées toutes les deux dans un atelier de confection de vêtements où **elles cousent des fermetures Eclair sur des jeans de 8h à 18h, 7 jours par semaine, pour l'équivalent de 30 euros par mois.** C'est ce qui les fait survivre, elles et leur famille, dans une sorte d'HLM près de leur lieu de travail à Sarva, petite ville de la banlieue industrielle de Dacca, capitale du Bangladesh.

Aujourd'hui, 24 avril 2013, elles se lèvent comme à l'accoutumée et ont décidé d'attendre pour retourner travailler que les réparations de l'immeuble soient effectuées. Mais à 7h du matin, les chefs d'atelier sont venus informer les ouvrières chez elles qu'elles devaient se rendre au travail immédiatement sous peine de ne pas recevoir leur salaire entier du mois d'avril, ce qui serait catastrophique. Ce jour fatidique, comme les milliers d'autres employés travaillant dans cet immeuble, elles vont à ce triste rendez-vous avec le destin : à 8h45 du matin, l'immeuble s'effondre, tuant 1129 personnes et blessant grièvement plus de 2500 autres. On a retrouvé les restes de Tanzina mais Bonma est restée sur la liste des personnes disparues. **Elles ont perdu la vie en essayant de la gagner.**

L'enquête a depuis établi une série de négligences criminelles ayant contribué à ce désastre, l'un des plus graves que la société industrielle ait connu : utilisation de matériel bon marché et ne répondant pas aux normes de construction ; construction sur un site instable ; corruption des autorités locales pour l'obtention des permis de construire ; construction d'un étage supplémentaire pour y installer une machinerie lourde alors que les fondations ne le permettaient pas ; réutilisation de l'immeuble le lendemain de l'apparition de fissures, malgré la recommandation contraire de l'architecte. **Au-delà de ces circonstances spécifiques, doit se poser la question de l'existence même de conditions de travail et de vie aussi précaires et dangereuses, nous ramenant au pages les plus noires des romans d'Emile Zola.**

Qui porte la responsabilité d'une telle situation ? Avant de discuter cet aspect essentiel il faut d'abord resituer cette catastrophe dans son contexte industriel et économique. L'industrie textile assure 80% des exportations du Bangladesh pour 15 milliards d'euros et emploie 4 millions de personnes dont plus de 3 millions de femmes. Il est difficile d'ignorer l'importance de cette industrie pour le développement du pays et la survie d'une frange très importante de sa population. Les vêtements confectionnés alimentent la grande distribution occidentale ainsi que les marques de mode.

Le problème de l'insécurité des bâtiments utilisés par cette industrie était parfaitement connu avant ce drame, puisqu'un accord intitulé "Fire and Building Safety Alliance" avait été initié en octobre 2012 par la "Clean Clothes

Campaign" et sa branche française Ethique sur l'étiquette, collectif qui tire depuis longtemps la sonnette d'alarme sur ces conditions inhumaines de travail proches de l'esclavage. Il aura fallu attendre ces 1129 morts pour que cet accord soit enfin signé le 16 mai dernier par 31 grands groupes tels Carrefour ou Benetton. D'autres tels Wal-Mart et Gap ont jusqu'à présent refusé de le signer.

Cet accord est certes bien insuffisant, mais les optimistes le considèrent comme un premier pas vers une prise de conscience de la gravité de la situation et la possibilité d'ouvrir des négociations pour la création future de réseaux syndicaux reconnus, comme c'est déjà le cas au Sri Lanka ou au Cambodge, même si ces structures ne sont qu'un élément modeste de solution. Ce pas est d'autant plus important que certaines firmes internationales envisagent un retrait pur et simple du Bangladesh, préférant aller dans le futur s'installer dans des contrées qu'elles considèrent plus aisées à exploiter !

Le dernier mot revient dans tous les cas aux autorités bangladaises, qui doivent non seulement accepter ces transformations radicales des conditions de travail, mais aussi jouer un rôle proactif dans leur mise en place.

Mais sur ce front aussi l'optimisme est difficile. Si ces autorités ont bien réagi immédiatement en faisant arrêter le propriétaire du bâtiment ainsi que les propriétaires bangladais des sociétés qui employaient les ouvriers, ces mêmes autorités n'ont pas hésité à utiliser la violence contre les survivants du désastre qui manifestaient récemment pour demander des conditions de vie plus humaines et une augmentation de leur misérable salaire.

Pascal Chazot

Éliminer les inégalités en matière de santé : un défi toujours d'actualité

En dépit des résolutions affichées par les gouvernements de tous les pays, seule une minorité d'entre eux met en œuvre des politiques publiques qui répondent réellement aux besoins sanitaires : que ce soit en matière de mortalité, de maladies, d'accès aux soins et aux médicaments, ou de protection sociale, de grandes inégalités perdurent tant entre pays qu'au sein même des pays au détriment de classes sociales, groupes d'âge, femmes, personnes handicapées, populations indigènes, migrants, etc.

Ainsi, dans certains pays, moins de 20% des naissances se déroulent en présence d'un personnel soignant qualifié, alors que dans d'autres ce pourcentage est proche de 100 %.

En 2010, 79 pays ont consacré moins de 10% de leurs dépenses publiques à la santé et seuls 8 des 49 pays les plus pauvres du monde ont une chance de financer leurs services de base avec leurs propres ressources d'ici 2015.

Chaque année, 100 millions de personnes sombrent dans la pauvreté parce qu'elles doivent payer directement leurs soins de santé.

Il y a moins d'un médecin pour 10.000 habitants au Mali quand il y en a 70 à Monaco (et 25 en Picardie contre 42 en Ile-de-France). Au niveau mondial, le ratio de lits d'hôpitaux est dans un rapport de 1 à 165, et l'accès à la liste standard de médicaments génériques prioritaires varie de zéro à 100 !

Est-il acceptable que l'espérance de vie à la naissance varie pratiquement du simple au double, par exemple de 48 ans en République Centrafricaine à 83 ans en Suisse (2011) ?

Le vieillissement, l'obésité ou la violence sont de nouveaux défis pour la santé publique, concernant particulièrement les populations pauvres ou vulnérables.

La mondialisation croissante concerne également la santé et tend à accroître la marchandisation du secteur. En voici quelques exemples :

- A la recherche de meilleurs salaires,

en marge des autorités sanitaires ; leur qualité est difficile à certifier.

- Des patients de pays riches font du tourisme médical dans quelques pays où les soins sont nettement moins onéreux que dans leurs pays d'origine.

- Les accords commerciaux de libre-échange ont un impact sur l'accès aux médicaments pour les plus pauvres, même si l'Accord de Doha (2001) introduit quelques garde-fous a minima.



Au Népal, un agent de santé contrôle la tension artérielle d'une femme. © OMS/C. Black

Quant à l'aide pour la santé fournie aux pays en développement elle "bénéficie" de plus en plus du financement de fondations privées (comme les Fondations Gates ou Clinton) ou de la création de mécanismes multiples (comme le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, UNITAID, divers partenariats), peu coordonnés et souvent superposés, en concurrence de plus en plus forte avec la coopération bilatérale, les organisations internationales et les ONGs. **Cet éparpillement des initiatives rend la gestion de leur coordination coûteuse et difficile pour les pays bénéficiaires en dépit des engagements existants** en matière d'harmonisation et d'alignement de l'aide internationale.

les personnels de santé migrent vers les pays riches qui n'en forment pas assez en dépit de besoins grandissants ou nouveaux (voir encadré).

- La vente de médicaments se développe sur Internet, comme pour d'autres pro-

De nombreux efforts ont été faits et de multiples engagements ont été pris qui pourraient réduire, voire éliminer, de nombreuses inégalités dans le domaine de la santé ; mais en même temps, face à de nouveaux défis, une véritable volonté politique s'impose ainsi qu'une accélération de réformes orientées vers les besoins de la population avec un système de santé fort qui offre des soins essentiels pour tous, de manière équitable et accessible, et à un coût abordable.

Philippe Lamy

L'émigration des professionnels de santé, une autre facette de la mondialisation

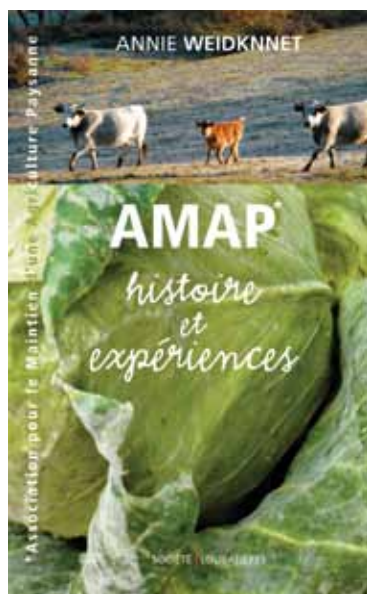
Depuis les années 1990, la migration des travailleurs hautement qualifiés est en augmentation. Ce phénomène prend de l'ampleur depuis une dizaine d'années chez les personnels soignants ce qui crée des difficultés tant pour les pays de départ (déstabilisation des systèmes de santé, manque de personnels, formation coûteuse bénéficiant finalement à d'autres pays) que pour les pays d'accueil (valeur réelle du diplôme du praticien, maîtrise de la langue).

En France, seuls 7,4 % des médecins ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Ils exercent souvent sur des territoires peu attractifs et dans des disciplines en manque conjoncturel d'effectifs. Au Royaume-Uni et en Irlande, environ un tiers des médecins ont été formés à l'étranger ; ils sont 23 % en Australie, 26 % aux Etats-Unis et 39 % en Nouvelle-Zélande.

M.F.

Mondialisation, sécurité alimentaire et alter-alimentation

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la sécurité alimentaire fait référence à la disponibilité ainsi qu'à l'accès aux aliments en quantité et en qualité suffisantes. Donc quatre points sont pris en compte : la disponibilité des aliments, produits localement ou importés ; leur accès, c'est-à-dire la capacité des familles à pouvoir se les procurer en les achetant ou en les produisant ; la continuité de cet accès dans le temps ; la qualité et l'innocuité ou la sécurité sanitaire de ces aliments.



A lire : AMAP de Annie Weidknet, aux éditions Loubatières (2011)

Si dans les pays développés, ces conditions sont assez facilement obtenues, ce n'est pas le cas dans de nombreux pays en développement : il n'y a pas de sécurité alimentaire dans les pays en guerre, mais la plupart des personnes

pauvres (25 % de la population des pays en développement vivent encore avec moins de 1,25 US dollar par jour, soit 1,4 milliards d'habitants en 2005 selon la Banque mondiale) n'ont pas les moyens pécuniaires de se nourrir correctement. L'innocuité alimentaire est, elle, difficile à obtenir, ce qui engendre de nombreuses intoxications.

Soulignons qu'en France et en Europe, la notion de sécurité alimentaire est complétée par celle de traçabilité des aliments, c'est-à-dire la possibilité pour les consommateurs d'être informés sur l'origine des produits et leur parcours jusqu'au lieu de leur vente. Si le scandale de la vache folle avait conduit le législateur à obliger l'industrie agroalimentaire à donner des informations sur l'origine et les conditions de production des aliments, le récent scandale de la viande de cheval montre cependant les limites du système.

Le système agroalimentaire mondialisé

La mondialisation, définie comme le processus d'ouverture des économies nationales à un marché planétaire, induit une alimentation mondialisée.

Elle est au centre d'un système agroalimentaire contrôlé par quelques entreprises transnationales de production d'intrants (herbicides, pesticides, engrais chimiques), de production agricole, de transformation, de distribution et de restauration rapide. Elle se caractérise par la production en masse de produits bon marché, standardisés et pouvant être distribués un peu partout dans le monde grâce à des groupes multinationaux comme Wal-Mart ou Carrefour. Cela a des conséquences sur la qualité des produits : en général ces groupes ne veulent courir aucun risque sanitaire et donc les produits sont aseptisés, pasteurisés, déparasités mais bien souvent sans odeur ni saveur. La mondialisation favorise l'agriculture moderne, très technicisée, dite intensive, qui utilise de nombreux intrants, des semences OGM et prend mal en considération les contraintes écologiques de durabilité, conduisant à l'appauvrissement et la dégradation des sols, à la contamination ainsi qu'à l'assèchement des nappes phréatiques.

Soulignons que **toutes les précautions prises par l'industrie agroalimentaire mondialisée n'ont pas empêché l'épidémie de la vache folle** (maladie de Creutzfeld-Jakob) ni les problèmes plus récents de listériose (maladie bactérienne grave transmise par voie alimentaire).

Face à la mondialisation, "l'alter-alimentation"

Pour faire face à la mondialisation agro-alimentaire, les producteurs et les

consommateurs s'organisent. Autour de valeurs comme **privilégier les produits de saison, soutenir l'économie durable et locale et maintenir les liens avec la campagne, se sont mis en place différents types de circuits courts** cherchant à rapprocher producteurs et consommateurs. Par exemple, les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) proposent des paniers de produits régionaux. Dans les alternatives possibles, soulignons les produits de terroir labellisés par des AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) ou des IG (Identification Géographique) mais aussi les produits bio, du commerce équitable, du développement durable et d'entreprises socialement responsables.

Les formes de l'"alter-alimentation" sont multiples ; elles cherchent à revaloriser les produits locaux, traditionnels et de qualité permettant un certain art de vivre et de consommer tout en cherchant à privilégier une certaine forme d'agriculture paysanne. Il est vrai que c'est en France et en Europe que ces nouvelles formes de consommation se sont développées, mais aujourd'hui elles commencent à voir le jour dans les pays en développement. Citons comme exemple le projet "Marchés paysans" des pays andins (ONG AVSF et Agrocampus Ouest). Ce projet cherche à aider les familles paysannes de trois pays andins à mieux valoriser et vendre leurs produits en les rapprochant des consommateurs, en particulier en organisant des marchés, en ouvrant des boutiques, en proposant des paniers paysans mais aussi en se positionnant sur les marchés institutionnels (cantines scolaires et aides alimentaires).

"Pensons globalement mais... consommons localement !"

François Boucher

L'inscription consulaire en 5 points

1. Pourquoi s'inscrire au registre des Français établis hors de France ?

L'inscription au registre des Français établis hors de France est une formalité administrative simple et gratuite. Elle est en principe valable 5 ans.

L'inscription est facultative mais elle est vivement recommandée en raison des avantages qu'elle présente pour nos compatriotes. Elle permet en effet de :

- faciliter l'accomplissement de nombreuses formalités administratives et l'obtention de documents administratifs (passeport, carte nationale d'identité, etc.) ;
- accéder à certaines procédures ou à certaines prestations liées à la résidence à l'étranger telles que l'octroi de bourses scolaires ou l'inscription sur la liste électorale ;
- recevoir régulièrement des informations du poste consulaire, notamment sur la situation sécuritaire du pays ou sur les principaux événements ou échéances concernant les Français ;
- obtenir un certificat d'inscription au registre qui permettra de faciliter vos démarches auprès des services douaniers ou auprès des autorités locales, le cas échéant.

2. Comment s'inscrire ?

Lors d'un déplacement au consulat ou par correspondance, par télécopie ou par courriel, en justifiant de votre identité, de votre nationalité française et de votre résidence dans la circonscription consulaire.

Vous trouverez un formulaire d'inscription et la liste des pièces justificatives requises sur les sites internet de chaque consulat.

Si vous le souhaitez, vous pourrez recevoir une carte d'inscription attestant que vous êtes placé sous la protection consulaire française et sur laquelle figure votre NUMIC (NUMéro d'Inscription Consulaire), numéro strictement personnel qui vous permet de vous identifier et d'accéder, par internet, à votre dossier administratif.

3. Modification de vos coordonnées

En cas de changement de votre situation familiale (mariage, naissance...), de déménagement ou de changement de numéro de téléphone ou d'adresse courriel, il convient de prévenir votre consulat (ou votre ambassade le cas échéant) pour la mise à jour de votre dossier.

Vous pouvez aussi vous connecter, muni de votre numéro d'inscription consulaire, sur le site www.MonConsulat.fr

4. Renouvellement de l'inscription

Le renouvellement de l'inscription peut s'effectuer par courrier,

télécopie, courriel ou en personne, en joignant une copie d'un justificatif de domicile récent. Un courrier de relance vous sera adressé par le consulat peu avant la date d'échéance.

5. Radiation au moment du départ.

Lorsque vous quitterez votre pays de résidence, pensez à demander (par courrier, télécopie ou courriel) votre radiation du registre et, le cas échéant, de la liste électorale consulaire.



Consulat de France à Rangoon. Photo : MAE/F. de La Mure

2014, année électorale

Des élections auront lieu l'année prochaine (élections européennes et élection des conseillers et délégués consulaires, élus locaux des Français de l'étranger). **Vous pourrez exercer votre droit de vote depuis l'étranger uniquement si vous êtes inscrit sur la liste électorale consulaire.** En principe, l'inscription sur cette liste est automatique au moment où vous vous inscrivez au registre des Français établis hors de France, à moins que vous ayez demandé le contraire. Vérifiez votre situation électorale sur MonConsulat.fr pour en être sûr.

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale consulaire, vous pouvez demander votre inscription à l'ambassade ou au poste consulaire de votre résidence. Vous avez jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre 2013 pour procéder à votre inscription sur cette liste. N'attendez pas la dernière minute pour vous rapprocher des services consulaires : contactez-les dès aujourd'hui pour être sûr de pouvoir faire entendre votre voix l'année prochaine !

Environnement : l'achat de crédits-carbone en pratique



Vous pouvez compenser vos émissions de gaz à effet de serre en achetant des crédits-carbone. Les opérateurs de compensation carbone se multiplient depuis quelques années. Ils vous permettent d'évaluer votre empreinte climatique, c'est-à-dire de calculer la quantité d'émissions issues de vos déplacements et de votre consommation énergétique à la maison. Ce calcul

vous permet d'estimer le coût, en euros, des émissions de gaz à effet de serre dont vous êtes responsable et de financer, à hauteur du même montant, un projet d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable quelque part dans le monde.

Prudence, toutefois : les modes de calcul des émissions et le prix des crédits-carbone varient énormément d'un organisme à l'autre. En France, les premiers fournisseurs ayant signé la Charte de bonne conduite de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui propose une



actioncarbone.org
Calculez, réduisez et compensez vos émissions de CO₂

GoodPlanet.org

méthodologie harmonisant les systèmes de mesure, sont :

- l'association CO2 Solidaire lancée par le Geres (Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités) : www.co2solidaire.org
- l'association Action carbone créée par le photographe Yann Arthus-Bertrand (Good Planet) : www.actioncarbone.org
- l'entreprise Climat Mundi : www.climatmundi.fr
- l'entreprise EcoAct : www.eco-act.com

Avant de vous lancer ou pour en savoir plus sur l'achat de crédits-carbone, vous pouvez lire le guide pratique édité par l'ADEME sur la compensation volontaire qui est téléchargeable sur www.co2solidaire.org (rubrique accueil > toutes les actualités > 19).



Caisse des Français de l'Étranger

C'est la rentrée ! Quid des étudiants expatriés ?

La CFE propose un éclairage sur quelques situations qui peuvent se présenter.

Etre étudiant et ayant droit de ses parents expatriés

C'est possible avec la CFE jusqu'à la veille de vos 20 ans. Vous êtes ainsi couvert sans surcoût, en étant rattaché à la couverture sociale de vos parents ou de l'un de vos parents adhérents. Passé cet âge, vous devrez adhérer à la CFE directement, en tant qu'étudiant expatrié.

Etudiant en France puis étudiant à l'étranger

Partir étudier hors de l'hexagone ne fait pas nécessairement de vous un expatrié. Si vous êtes inscrit dans un établissement supérieur en France et que vous partez dans le cadre d'un échange inter-universitaire ou d'un programme européen (Erasmus par exemple), vous continuerez à bénéficier de la Sécurité sociale étudiante souscrite au moment de l'inscription.

Si, en revanche, l'inscription a été réalisée directement auprès d'un établissement scolaire hors de France et qu'il n'y a plus de liens avec un établissement scolaire français, alors vous serez « étudiant expatrié ». La souscription d'une protection sociale adaptée à l'internationale devient indispensable et la CFE peut alors intervenir pour prendre le relais de la Sécurité sociale française (régime général ou étudiant).

Etudier en Europe

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) garantit la prise en charge de vos soins médicaux pour accidents et imprévus en Europe (ainsi que dans 3 pays de l'Espace économique européen et la Suisse), lors de votre séjour dans les mêmes conditions que les assurés du pays qui vous accueille. Elle est délivrée par la Caisse primaire d'assurance maladie dont vous dépendez en France et est valable un an.

Plus d'informations sur : www.cfe.fr

Nouveaux partenariats

Téléthon 2013 : rendez-vous les 6 et 7 décembre !

Les 6 et 7 décembre, cinq millions de Français seront mobilisés, aux côtés des familles et des chercheurs, pour le Téléthon 2013. Cet événement unique au monde permet à la France d'être l'un des acteurs internationaux majeurs de la lutte contre les maladies rares.

Avec des résultats incontestables : des thérapies nouvelles, des premiers succès thérapeutiques, des années de vie gagnées pour les malades... Une nouvelle médecine est en train de naître et les premiers médicaments pour des maladies rares sortent des laboratoires soutenus par l'AFM-Téléthon à travers le monde.

Le soutien de Français de l'étranger est aujourd'hui indispensable à l'AFM-Téléthon pour poursuivre son combat. L'association Français du monde-adfe est fière de s'associer à ce temps fort de la solidarité en devenant officiellement

partenaire de l'AFM-Téléthon.

Le Bureau national invite l'ensemble des sections Français du monde-adfe à travers le monde à organiser une animation Téléthon le 6 ou le 7 décembre. Les sections qui le souhaitent peuvent se mettre au plus vite en rapport avec Mélina Frangiadakis (melina@adfe.org).

Vous pouvez aussi faire un don à l'AFM-Téléthon sur www.telethon.fr. Plus d'informations sur www.afm-telethon.fr.



Offre spéciale pour nos adhérents sur Delicia-e.com



Delicia-e.com est une épicerie en ligne dont la volonté est de mettre en avant les petits producteurs et artisans.

Le patrimoine gastronomique français est si vaste, qu'il serait dommage de ne pas profiter chaque jour de toutes les merveilles gustatives

que nous retrouvons dans nos terroirs ! Le but de Delicia-e.com est de partir à la conquête de ces trésors et de vous proposer le meilleur des produits du terroir, issus de petits producteurs et artisans dont les productions limitées sont un gage de qualité. Delicia-e.com sélectionne avec soins sa gamme de produits régionaux et l'étoffe aussi souvent que possible.

Les adhérents de Français du monde-adfe bénéficient d'une réduction de 10% sur leurs commandes en ligne sur www.delicia-e.com. Les sections peuvent aussi réaliser des commandes groupées ou se fournir pour organiser des pots de section. Consultez le coin des

adhérents de notre site www.francais-du-monde.org ou Mélina Frangiadakis au siège de l'association (melina@adfe.org) pour savoir comment bénéficier de ces avantages.

Seul bémol : la réglementation douanière ne permet les livraisons que dans les 28 pays de l'Union européenne et en Suisse. Bonne dégustation !

Vous voulez vous développer à l'international ?

¥€\$ You can!

LE MOCI VOUS PRÉSENTE LA FORMULE
3 EN 1 NUMÉRIQUE

- 24 numéros en lecture numérique
- Accès web illimité
- La Lettre Confidentielle hebdomadaire

Le tout pour 210,00 €
175,82 € ttc / an

Abonnez-vous en ligne sur notre site www.lemoci.com

Le MOCI Le magazine du commerce international Votre GPS Business

Lancement du site “Parlons français, c’est facile”



<http://parlons-francais.tv5monde.com> est un site gratuit d’initiation à la langue française. Accessible en sept langues (français, anglais, allemand, espagnol, portugais, chinois et arabe), il séduira le grand public.

Riche d’une quantité d’activités ludiques et récréatives basées sur des documents authentiques et des webdocumentaires inédits réalisés par TV5MONDE, il propose également une carte interactive qui permet à l’utilisateur d’identifier partout dans le monde les instituts français, les Alliances françaises et les centres français labellisés où il est possible de poursuivre l’apprentissage du français.

Source : www.diplomatie.gouv.fr

Mariages forcés : soyons vigilants

Hélène Conway-Mouret, ministre déléguée chargée des Français de l’étranger, a lancé une enquête auprès des consulats afin de dresser un état des lieux des cas de mariages forcés rencontrés à l’étranger et de leur traitement dans nos consulats. Douze cas de mariage forcé auraient été traités dans les consulats de France depuis le début de l’année.

Quels signaux doivent alerter ?

Le risque de mariage forcé augmente pendant la période estivale et les vacances scolaires. Des pressions et des violences peuvent être exercées sur la jeune fille. Ses papiers d’identité et son passeport lui sont retirés une fois qu’elle est dans le pays d’arrivée, et elle n’a plus le droit de sortir, de se déplacer seule et de téléphoner à ses amis. Elle peut en outre être l’objet d’insultes, de menaces, et parfois de violences physiques et de privations de toutes sortes.

Font partie des pays à vigilance renforcée l’Algérie, le Bangladesh, l’Inde, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Pakistan et le Sénégal. Les ressortissantes touchées par le phénomène sont souvent de jeunes femmes mariées de force dans le pays d’origine de leurs parents.



Qui contacter ?

Si vous êtes dans cette situation, ou qu’une personne proche vous alerte, vous pouvez contacter le Bureau de la protection des mineurs du ministère des Affaires étrangères (par téléphone : +33 (0)1 43 17 80 32) et les associations suivantes :

Voix de femmes : www.association-voixdefemmes.fr

GAMS : www.federationgams.org

Asfad : www.asfad.org

Voix D’Elles Rebelles : www.voixdellesrebelles.fr

Le Planning Familial : www.planning-familial.org

DDF : www.infofemmes.com

Ni Putes Ni Soumises : www.npns.fr

Pour en savoir plus, téléchargez la brochure “le rôle de chacun dans la lutte contre le mariage forcé” sur le site diplomatie.gouv.fr rubrique “politique étrangère de la France”.

L’administration se simplifie

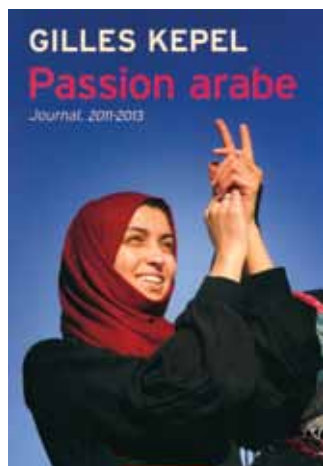
Démarches, normes, formulaires, accessibilité : l’administration simplifie ses procédures.

Les Français vivant à l’étranger sont tout particulièrement concernés par le développement de services numériques visant à limiter leurs déplacements jusqu’au consulat. Le site MonConsulat.fr permet de réaliser un certain nombre de démarches en ligne, notamment les démarches à accomplir dans la perspective des élections de 2014 : vérification de leur inscription sur les listes électorales consulaires, mise à jour de leurs coordonnées, etc.

Le **dispositif Itinéra**, qui offre la possibilité aux usagers résidant loin des consulats de refaire leur passeport sans se déplacer jusqu’au poste consulaire, devrait être disponible dans 120 circonscriptions consulaires d’ici la fin de l’année. Le **passeport Grand voyageur**, mis en circulation en avril, évite quant à lui aux Français se déplaçant fréquemment d’avoir à refaire trop souvent leur passeport. Des mesures de simplification relatives à la demande de titres de séjour ont également été prises.

Découvrez-les en détail ainsi que leur état d’avancement sur <http://simplification.modernisation.gouv.fr/>.

“Passion arabe”, journal 2011-2013



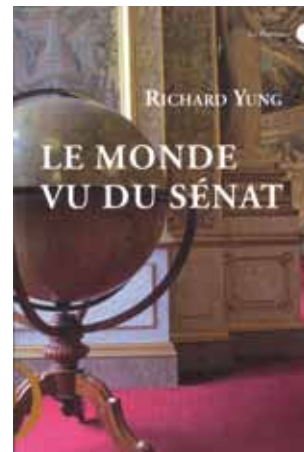
Gilles Kepel, spécialiste du Proche-Orient et qui avait rédigé sa thèse sur les mouvements islamistes étudiants il y a 35 ans (dont les leaders sont maintenant au pouvoir en Egypte), bénéficie de quatre décennies d'expérience de cette aire géopolitique. En deux ans, il a effectué 35 voyages (Palestine, Israël, Égypte, Tunisie, Libye, Oman, Yémen, Qatar, Bahreïn, Arabie saoudite, Liban, Turquie, Syrie) pour savoir ce que sont devenues la liberté, la démocratie,

la justice sociale revendiquées par les “printemps arabes”, connaître le rôle des pétromonarchies du Golfe dans l'arrivée au pouvoir des partis islamistes et répondre à de nombreuses autres questions. Il a reçu le Prix Pétrarque de l'Essai France Culture-Le Monde 2013.

Gilles Kepel, Collection Témoins, Gallimard, juin 2013.
ISBN : 9782070140770

“Le monde vu du Sénat”

Pour compléter les comptes rendus et les analyses de ses activités au Sénat ou en déplacement en circonscription, donc dans le monde entier, le sénateur Richard Yung a sélectionné quelques-uns des billets publiés sur son blog www.richardyung.fr depuis sa création en 2007 jusqu'à aujourd'hui. On y trouvera le récit qu'écrit chaque soir ou presque le parlementaire tout juste revenu des débats ou de ses entretiens, un récit spontané, non conventionnel, parfois impertinent, où peut se glisser l'humour, ainsi que ses commentaires sur des thèmes aussi variés que l'état des prisons françaises, le dernier congrès du PS, les élections en Allemagne, la situation à Madagascar, le cas des enfants franco-japonais...

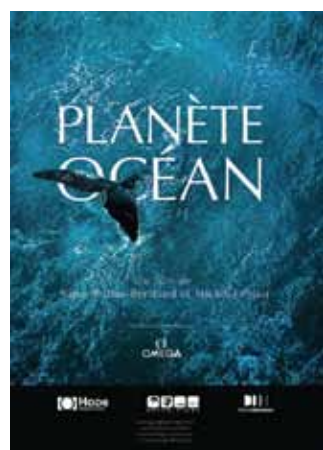


“Le monde vu du Sénat”, de Richard Yung,
éditions Le Publieur. www.lepublieur.com
ISBN : 978-2-35061-054-2

L'écologie pour les tout-petits

Le Dr Catherine Dolto, qui a le talent pour s'adresser directement aux tout-petits, propose un joli livre destiné aux parents désireux d'aborder la question de la protection de la nature avec leurs enfants dès l'âge de la maternelle (2-3 ans). La pollution, la déforestation, le gaspillage sont expliqués avec des mots simples. Une bonne manière de faire adopter aux enfants les bons réflexes de protection de la planète et surtout de leur faire comprendre la nécessité de ces gestes du quotidien comme le tri des ordures.

“Prends soin de ta planète”, textes de Catherine Dolto et Colline Faure-Poirée, illustrations de Frédérick Mansot, éditions Gallimard jeunesse/Giboulées, août 2013. ISBN : 978-2-07-064853-5



Sortie de la bande originale de “Planète Océan”

Le compositeur de la musique du film, Armand Amar (qui a déjà à son actif les bandes originales très réussies des films “Le Concert” et “Home”), travaille depuis longtemps avec Yann Arthus-Bertrand. Il s'est inspiré des rushes du film et la puissance des images a servi à suggérer les types de thèmes qu'il a composés. “Armand a fait bien plus qu'aider pour la musique” déclare Arthus-Bertrand. “Sa musique possède un mystère insondable ; elle vous emporte et magnifie les images à l'écran”.

Le double CD paru en juin est en vente sur Internet. Rien de tel pour replonger tous ceux qui ont vu “Planète Océan” dans l'ambiance du documentaire. A recommander aussi à tous ceux qui apprécient les ambiances musicales douces.

Pr. Bricaire : “Il y a bien un phénomène

SRAS, E.coli, Grippe A H1N1, Chikungunya, Coronavirus... Régulièrement, le monde médiatique focalise soudain toute son attention sur une bactérie, un virus, ou encore un parasite à l'origine d'une maladie infectieuse émergente. La vitesse de circulation de ces “agents pathogènes” d'un bout à l'autre de la planète et la gravité des maladies qu'ils entraînent soulèvent de nombreuses questions.

Le Professeur François Bricaire, chef du service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, a bien voulu nous expliquer l'impact de la mondialisation sur l'apparition et la transmission de ces maladies. Entretien.



Longtemps, les pays du Nord et les pays du Sud ont semblé connaître des pathologies propres à leurs spécificités (hypertension et obésité par exemple dans les premiers, maladies tropicales et infectieuses dans les seconds) mais ceci semble avoir été bousculé avec l'apparition du Sida. Est-ce une vision trop simple des choses ou assistons-nous bel et bien à une mondialisation des pathologies ?

Ce n'est pas faux mais cette analyse est probablement, à la réflexion, assez caricaturale. Traditionnellement, on a souvent considéré que les maladies tropicales étaient des maladies du Sud et des maladies infectieuses, c'est-à-dire, entre autres, parasitaires. Ce n'est plus du tout exact. Maintenant, l'hypertension artérielle, l'obésité ou le diabète sont des problèmes importants de santé publique dans les pays du Sud. Ce ne sont plus des pathologies réservées au Nord et a contrario, les problèmes d'infectiologie apparaissent dans le Nord avec, par exemple, les bactéries multirésistantes. Il y a bien un phénomène de mondialisation des pathologies.

Peut-on définir l'expression “maladies infectieuses émergentes” ?

Ce n'est pas simple. **Les maladies “émergentes” sont théoriquement celles qui sont en augmentation de fréquence dans un lieu géographique donné.** On peut rester sur cette définition de base, encore qu'il y ait des pathologies qui sont en constante existence mais dont la gravité ou l'importance en santé publique justifie qu'elles soient toujours considérées comme émergentes. Si l'on s'en tient à la définition stricte, la liste de ces maladies devient importante parce que la science permet de repérer des agents pathogènes qu'on ne savait pas repérer il y a encore quelques années.

Ces maladies ne sont donc pas forcément plus nombreuses aujourd'hui qu'autrefois ?

Les progrès en virologie, ainsi que toutes les capacités technologiques et de communication permettent de détecter des agents infectieux dans de meilleurs délais. Ces maladies ne sont donc pas plus nombreuses aujourd'hui ; on passait probablement à côté autrefois.

Quels facteurs influent sur l'apparition de ces maladies ?

La mondialisation est un phénomène qui favorise l'apparition de ces maladies infectieuses émergentes pour plusieurs raisons.

Il y a d'abord, très banalement, le développement des échanges et leur rapidité. Alors qu'auparavant un virus mettait des mois à se transporter d'un endroit “A” à un endroit “B” dans le monde, il lui suffit aujourd'hui de 24 heures.

Deuxièmement, il y a localement des conditions d'urbanisation qui sont un élément essentiel pour faire émerger des pathogènes. La migration des campagnes vers la ville et l'augmentation considérable des métropoles dans le monde ne font que faciliter l'apparition de maladies émergentes.

Troisièmement, les systèmes d'échanges alimentaires sont aussi des facteurs qui vont faciliter l'extension des pathologies infectieuses. Les concentrations importantes d'animaux et la gestion des marchés dans un certain nombre de pays sont responsables de l'émergence de certains virus.

Enfin, il y a aussi parmi les facteurs des modifications induites par l'Homme, d'ordre climatologique, et qui sont malheureusement aujourd'hui des phénomènes mondiaux.

Ainsi, quand on construit un barrage, on modifie l'écologie locale de façon beaucoup plus importante qu'on ne l'imagine : on modifie tout ce qui est dans l'eau, au bord de l'eau, la pluviométrie, et donc la faune et la flore avec tous les environnements microbiologiques qui en dépendent. Par exemple, la construction du barrage d'Assouan en Egypte a eu pour conséquence une augmentation des coquillages qui transfèrent un parasite responsable d'une augmentation de la bilharziose en Egypte. On a traité les malades avec les moyens dont on disposait à l'époque c'est-à-dire des injections d'un produit antibilharzien. Mais ces injections ont été faites avec des contrôles sanitaires insuffisants et on a transmis à ces malades des hépatites C. On observe à présent en Egypte de nombreux cas d'hépatites C qu'il faut prendre en charge. Les barrages

de mondialisation des pathologies”

sont utiles mais ils ont donc aussi des conséquences négatives.

Les catastrophes et les guerres sont d'autres facteurs d'émergence. Tout s'accélère parce que ce qui se passe dans un coin de la planète retentit à l'autre bout du monde.

Est-ce que ce sont les mêmes facteurs qui expliquent la virulence de ces maladies ?

C'est différent. Les agents infectieux ont une certaine virulence. Elle peut être forte ou faible. Cette virulence de base peut se modifier en fonction de facteurs spontanés ou induits par l'Homme. Les agents infectieux peuvent devenir plus virulents naturellement. Heureusement, l'influence de l'Homme a tendance en général au contraire à diminuer la virulence. L'Homme cherche en effet, dès qu'il y a un agent infectieux, à le combattre par des anti-infectieux et les agents infectieux, qui sont des agents vivants, luttent pour survivre et donc résister aux anti-infectieux. Or, quand un agent infectieux mute pour survivre, il perd en virulence. Cela lui coûte de changer de forme pour survivre. Il devient donc moins virulent.

Vous avez accueilli dans votre service des patients atteints de tuberculose venant de pays de l'Est. Comment sont-ils arrivés ici ?

Nous avons toujours aujourd'hui quatre patients dans le service qui viennent de Géorgie essentiellement. Il se trouve que la Géorgie fait partie d'un foyer géographique où il y a des tuberculoses résistantes, probablement parce que les antituberculeux y ont été mal prescrits. Dans ces pays, à partir d'un certain seuil, on ne traite plus les malades. Il ne leur reste qu'à partir et à aller soit en France, soit en Allemagne soit en Belgique se faire soigner. La France ayant -fort heureusement- une réputation de terre d'accueil, ils se débrouillent pour y venir. Sans qu'il y ait réellement une filière, une connaissance du phénomène se répand dans ce pays.

Ils arrivent en France après avoir voyagé dans des transports collectifs...

Oui, le plus souvent en autocar parce que c'est moins cher que l'avion. Cela pose problème car cela signifie qu'ils sont confinés pendant des périodes longues et risquent de transmettre la maladie à leurs voisins. Dès qu'un patient atteint de tuberculose arrive chez nous, nous le déclarons aux autorités sanitaires qui font les démarches nécessaires pour démarrer une enquête et tenter de retrouver les voyageurs susceptibles de les avoir croisés.

“Alors qu'auparavant un virus mettait des mois à se transporter d'un endroit A à un endroit B dans le monde, il lui suffit aujourd'hui de 24 heures.”

Quels conseils peut-on donner aux voyageurs qui sont les premiers touchés par l'expansion des maladies infectieuses ?

Il faut répéter les conseils habituels : un sujet averti en vaut deux ! Les règles d'hygiène fonctionnent très bien (lavage des mains, respect de l'hygiène alimentaire pour ce qui concerne les agents infectieux qui se transmettent par voie alimentaire, protection respiratoire pour les agents infectieux se transmettant par voie respiratoire). Il faut éviter les contacts avec les animaux. Si vous voulez éviter d'être en contact avec le virus H7N9 en Chine, évitez le contact avec les oiseaux, donc évitez par exemple d'aller sur les marchés aux volailles. Il est indispensable d'identifier l'agent infectieux et toute la chaîne de transmission depuis le réservoir de base jusqu'à l'Homme. Quand il manque des données, on ne peut pas faire de recomman-

datations suffisamment précises. On parle beaucoup en ce moment du Coronavirus d'Arabie Saoudite mais on ne sait toujours pas dans quel réservoir animal le virus trouve son origine. Il nous manque donc une donnée essentielle qui nous empêche de dire aux populations de ne pas approcher tel ou tel animal et il faut s'attendre à ce que le virus circule encore tant qu'on n'aura pas identifié pas ce réservoir.

Peut-on mettre en place des systèmes de prévention efficaces quand on ne connaît pas le virus qui peut surgir ?

Il est déjà très difficile de savoir ce qu'un agent infectieux va devenir, alors c'est encore plus difficile de savoir lequel va émerger ! Les réseaux de surveillance nationaux et internationaux sont fondamentaux. On ne peut que surveiller et faire appliquer les mesures de prévention générale que j'évoquais. **Plus on améliorera les conditions d'hygiène dans le monde, moins on aura de pathogènes.** Enfin, il est clair qu'il y a des actions qui sont néfastes dans le monde sur le plan infectieux. Un homme qu'on envoie déforester se retrouve en contact avec des zones profondes de la forêt et donc avec des réservoirs d'animaux potentiellement infectés. C'est ainsi que les déforestations auxquelles on assiste dans le monde, par exemple, sont aussi des sources d'infections émergentes.

Propos recueillis par Mélina Frangiadakis

A noter

Spécialiste mondialement reconnu des maladies infectieuses, le Professeur Bricaire a participé à l'élaboration des plans de lutte contre le SRAS et le bioterrorisme du ministère de la Santé.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur ces sujets parmi lesquels : "Pandémie, la grande menace" (avec le Pr Jean-Philippe Derenne), "Bioterrorisme" (avec le Dr Philippe Bossi), et "Les nouvelles épidémies. Faut-il en avoir peur ?" (avec le Dr Frédéric Saldmann).



(Crédit photographique : Association Québec France)

De gauche à droite : Jérôme Spaggiari, président de Français du Monde Québec et Atlantiques, Samuel Pignedoli, ancien participant aux échanges de Office franco-québécois pour la jeunesse, Anne Deblois, Présidente de la régionale de Québec, et Christian Robitaille, ancien directeur général de Québec-France, qui animait la discussion.

Français du monde-adfe Québec et Atlantiques invité à partager son expérience associative

Du 12 au 14 juillet 2013 se tenait à Montréal, sous le haut-patronage de Mme Pauline Marois et de M. Jean-Marc Ayrault, le 18^{ème} congrès commun des associations Québec-France et France-Québec. Leur mission consiste à contribuer au développement d'une relation franco-québécoise directe – à travers les citoyens – et privilégiée. Français du monde-adfe Québec et Atlantiques, par l'intermédiaire de son président Jérôme Spaggiari, y avait été convié pour partager son expérience du développement associatif.

Cette invitation démontre le dynamisme de notre association et son excellente intégration au tissu associatif québécois. Notre recette : proposer des activités séduisantes et conviviales qui favorisent les échanges enrichissants au sein de la communauté française et avec la société québécoise qui nous accueille. Nous continuerons de l'appliquer c'est certain, alors rejoignez-nous !

Soirée annuelle à Douala



Nicolas Hulot a participé à la soirée annuelle de la section de Douala où nous avons rassemblé 150 personnes et fêté notre 65^{ème} adhérent. Frank Danjou

Section de Barcelone

L'équipe de la section Français du monde-adfe a participé brillamment au tournoi de football organisé par le centre euro-arabe de Catalogne. Plus de 250 personnes ont participé au tournoi par équipe de 5 joueurs. Le fair play des joueurs et le public venu nombreux ont permis à tous de passer de très bons moments de convivialité. Cet événement représente seulement un exemple des nombreuses activités auxquelles participe la section de Barcelone en partenariat avec les différentes associations des pays du pourtour méditerranéen. Depuis déjà deux ans, notre section est partie prenante de toute une série d'événements comme les journées de l'Egypte, de la Palestine ou le festival de cinéma des leaders du monde arabe. Dans un contexte de crise économique et sociale aiguë et de remise en cause des partis politiques, il apparaît encore plus évident de souligner le rôle incontournable des associations comme vecteur du changement social. Renaud Le Berre

Français du monde-adfe Hessen à la fête internationale de Bad-Nauheim

Après une levée de rideau sous une pluie battante, la traditionnelle Fête Internationale de Bad-Nauheim a pu jouir d'un temps clément qui a attiré une très grande foule. 97 nationalités étaient représentées sur la scène avec des musiciens et artistes chanteurs, mais il y avait aussi des stands aux couleurs bigarrées, installés sous les arcades du Sprudelhof de la superbe ville thermale à l'architecture Art nouveau. Comme chaque année depuis plus de vingt ans, Français du Monde-adfe Hessen représentait la France et sa gastronomie. Incontournables, les crêpes connaissent un succès intemporel, avec bien sûr les quiches et gâteaux faits maison par les fidèles adhérents de l'association. Florence Meunier-Rust



Conférence-débat à Madrid

La section a organisé, en partenariat avec l'Institut français et la maison d'édition Pasos Perdidos, une conférence-débat qui a réuni au moins 200 personnes dans le théâtre de l'Institut (avec traduction simultanée). Il s'agissait de dresser un bilan des politiques d'austérité imposées à tous les pays de l'Union Européenne.

Les quatre conférenciers étaient : Philippe Légé, l'un des économistes atterrés, notre député Arnaud Leroy, Juan Fernando López Aguilar, ancien ministre du gouvernement Zapatero, actuellement président de la délégation socialiste espagnole au Parlement européen, José Antonio Vieira da Silva, ancien ministre de l'économie au gouvernement de José Socrates, actuellement député au parlement portugais.

Radio exterior de España (qui fait partie de la radio-télévision publique espagnole) a interviewé les quatre intervenants avant la conférence. Cet entretien a donné lieu à une émission en français. Marie-Laure Rieu-Millan

Retrouvailles militantes à l'Assemblée générale



C'est la tradition ! Cent cinquante adhérents, venus du monde entier, ont fait le déplacement pour l'Assemblée générale organisée à Paris le 31 août dernier. C'est l'occasion de revoir des amis de trente ans, piliers historiques de Français du monde-adfe dont la ferveur militante est intacte, et de faire la connaissance de plus jeunes recrues qui sont l'avenir de notre association.

Deux ministres délégués auprès du ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, nous ont fait l'honneur de leur présence. **Pascal Canfin**, ministre délégué chargé du Développement, s'est exprimé longuement sur la rénovation de la politique de développement engagée par la France depuis l'élection de François Hollande. **Hélène Conway-Mouret**, ministre déléguée chargée des Français



de l'étranger, ancienne présidente de notre section Irlande, a fait le bilan de l'année écoulée et a affirmé que la réalité de l'expatriation était de mieux en mieux prise en compte,



soutenue et respectée dans l'action gouvernementale. La journée s'est terminée comme d'habitude dans la bonne humeur autour d'un dîner festif.

Retrouvez toutes les photos sur notre galerie Flickr : www.flickr.com/photos/francaisdumonde



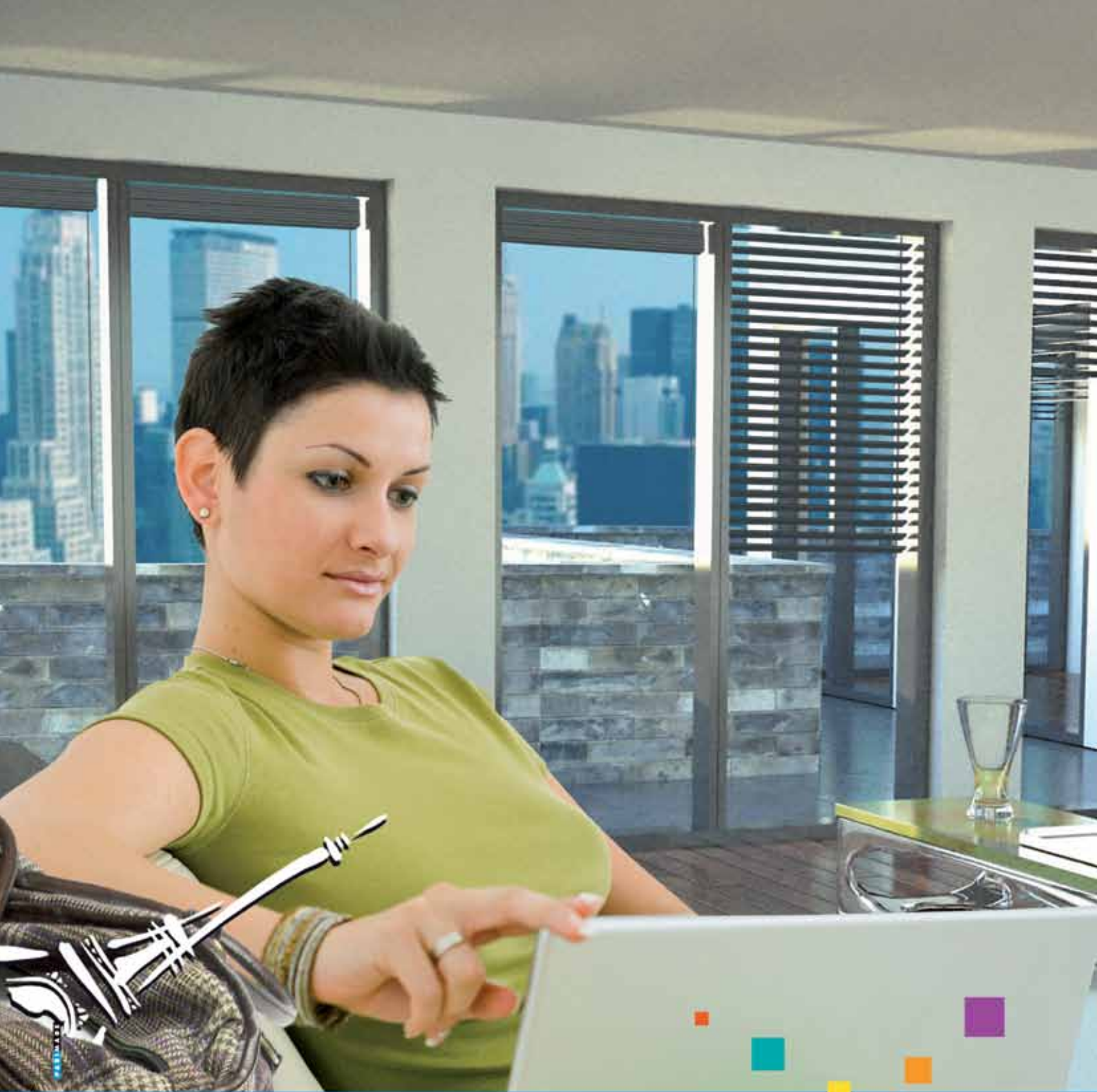
Fête de l'été et de la musique à Vienne

Le 21 juin la section Autriche de Français du monde-adfe a innové en associant sa grande grillade annuelle à la fête de la musique organisée par une association culturelle amie, le Club du Mardi. Le parc de l'Institut français de Vienne, mis à notre disposition, a ainsi accueilli près de 700 personnes, ce qui représente un succès sans précédent.

Cette longue soirée a été l'occasion de se retrouver, d'échanger, de déguster des produits français et de danser, mais elle a aussi donné à des musiciens amateurs de tous âges la possibilité de montrer leurs talents, formule que nous avons préférée à l'invitation de groupes professionnels. Manifestement, le public a suivi !
Nicole Galeazzi

Randonnée au Costa Rica

Notre section Français du monde-adfe-Costa Rica organise des randonnées le premier dimanche de chaque mois. La pluie n'a pas fait reculer nos adhérents qui ont découvert en juillet la réserve biologique de la Tirimbina située dans le nord du pays. Bravo à eux !



CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER LA SÉCURITÉ SOCIALE DES EXPATRIÉS

Expatriés, pensez à votre Sécurité sociale française !

Si vous travaillez, étudiez ou simplement résidez à l'étranger, vous avez droit, comme tout Français, à la Sécurité sociale.

Caisse d'assurance volontaire, la Caisse des Français de l'Étranger vous protège comme si vous étiez en France.



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

→ d'informations : 33 1 64 71 70 00
www.cfe.fr